

cette maladie se porte sur les nerfs, il est raisonnable d'attribuer au mercure toutes les observations de maladies du système nerveux qui peuvent résulter d'une médication irritante.

CHAPITRE XVII.

Des complications qui peuvent avoir lieu à l'égard des Maladies vénériennes en général.

Protinus informes per totum per corpus achores,
Rumpebant, faciemque horrendam, et pectora fœdè,
Turpabant : species morbi nova.

FRACASTOR, *Morbus Gallicus.*

J'ai dit au chapitre IX de cet ouvrage, sur les symptômes vénériens primitifs et consécutifs, qu'on devait désigner sous le nom d'affections secondaires celles qui se développent immédiatement à la suite d'une irritation vénérienne primitive, et réserver la dénomination de maladies constitutionnelles à celles qui se développent plus tardivement et affectent les divers systèmes organiques. Tous les symptômes vénériens peuvent, en effet, se diviser en trois sections correspondant aux époques de leur développement; mais pour suivre les complications auxquelles ils peuvent donner lieu, et les exposer dans l'ordre le plus rationnel, j'ai jugé utile de réunir ici dans la même catégorie les phénomènes qui accompagnent ou suivent immédiatement tout symptôme vénérien quelconque, et de former une section particulière pour les symptômes qui ne se manifestent qu'à une époque plus ou moins tardive, après la cessation des symptômes vénériens primitifs.

On peut, à la rigueur, regarder comme un phénomène secondaire ou consécutif tout accident qui survient après l'invasion de la contagion vénérienne; mais la division en trois groupes, telle que je l'ai adoptée, me semble autorisée

par le caractère bien tranché des symptômes respectifs destinés à en faire partie, ainsi qu'on pourra en juger.

Dans le premier groupe se rangent naturellement les épiphénomènes qui se manifestent et marchent pendant la durée ou à la suite immédiate des symptômes vénériens primitifs.

Un intervalle de temps plus ou moins long est nécessaire entre la cessation des symptômes vénériens primitifs et l'apparition des accidens qui doivent en résulter ultérieurement et constituer les affections vénériennes secondaires; qu'elles soient le résultat de la disparition spontanée, ou provoquées par un traitement incomplet ou mal dirigé. Les maladies vénériennes secondaires affectent isolément ou simultanément un ou plusieurs systèmes organiques, et semblent pouvoir y rester localisées sans réagir sur l'organisme. Elles se distinguent des maladies constitutionnelles en ce que celles-ci affectent le tempérament ou la constitution générale.

La division que je viens d'établir n'est donc pas arbitraire, puisqu'au lieu de reposer simplement sur la manifestation plus ou moins tardive des symptômes vénériens, elle se fonde également sur la nature et la marche des affections qui appartiennent à chaque ordre.

Les lésions morbides qui surviennent pendant l'existence ou immédiatement après un symptôme vénérien primitif ont ordinairement de l'analogie entre elles, et, en général, se développent dans la sphère d'irritation ou dans l'étendue de l'irradiation inflammatoire des organes génitaux avec les parties voisines; ou bien elles se manifestent sur des parties éloignées, ainsi qu'on l'observe dans les phlegmasies de la bouche, de l'oreille, de l'œil et de leurs dépendances, dans les cas de phlogose vénérienne des organes sexuels, ce qui arrive, comme je l'ai dit ailleurs, par suite de la disposition physiologique qui établit entre les extrémités ou les issues

du système muqueux, un mode de sensibilité analogue, qui permet de regarder la connexité de leurs maladies comme un phénomène sympathique.

Les symptômes vénériens primitifs sont caractérisés par leur irritation phlegmasique ou ulcéreuse, et les épiphénomènes qui les accompagnent ou leur succèdent immédiatement se manifestent ordinairement sous l'influence d'un mouvement fébrile, et suivent la marche propre aux maladies aiguës; telles sont, par exemple, le bubon, l'orchite, certaines végétations sexuelles et quelques éruptions syphiloïdes nées immédiatement d'un symptôme vénérien primitif, et qui appartiennent à l'état aigu.

Les symptômes vénériens secondaires ne se développent que quelque temps, et souvent à une époque éloignée, après la disparition des symptômes primitifs. Au lieu d'être liés à un état morbide actuel et apparent, et d'en être la suite immédiate et instantanée, comme les symptômes primitifs, une sorte d'incubation plus ou moins prolongée est nécessaire à leur développement; ce ne sont plus des accidens corrélatifs ou des épiphénomènes qui dépendent d'un état morbide actuellement existant, c'est une transformation de la maladie. Que le symptôme primitif de la contagion vénérienne soit une chaudepisse ou un chancre, l'état morbide qui en sera la suite pourra se fixer sur la plupart des organes, et se présenter sous divers aspects, en raison du mode d'altération et de la texture de la partie affectée. Mais les lésions morbides qui surviennent un ou plusieurs mois après la suppression d'une maladie vénérienne, et qui sont dues à cette cause, n'étant pas l'effet d'une irradiation inflammatoire ni d'une réaction sympathique ayant son point de départ vers une partie actuellement malade, doit-on admettre, pour en expliquer le développement, qu'une impression, ou si l'on veut une irritation sympathique, a été ressentie par l'organe secondairement affecté au moment où existait un symptôme

vénérien primitif, et que l'apparition plus ou moins tardive de la maladie secondaire doit être en raison du degré de l'irritation sympathiquement transmise ?

A moins de soutenir avec les médecins qui nient l'existence d'un virus vénérien, qu'il n'existe aucun rapport de causalité entre la contagion vénérienne et les symptômes secondaires qui lui sont attribués, il faut nécessairement reconnaître qu'ils sont dus à l'irritation latente admise par l'école Broussaisienne ou à l'absorption de l'humeur vénérienne.

Dans certains cas, et surtout dans l'état aigu des symptômes vénériens primitifs, les épiphénomènes peuvent survenir sous l'influence de la sympathie ; mais je crois que l'absorption du principe vénérien est la cause la plus générale des accidens qui se manifestent à la suite de la contagion vénérienne, et principalement des maladies de la peau et de celles du système lymphatique, telles que les syphilides, les dartres, les affections scrofuleuses et leurs nombreuses variétés.

Les affections vénériennes secondaires ou consécutives sont sujettes à rester long-temps stationnaires, sans occasionner ni souffrances ni fièvre. Le système lymphatique et la peau particulièrement, sont susceptibles d'une infinité de symptômes vénériens qui peuvent exister par suite d'une infection particulière à ces mêmes systèmes, sans que la constitution générale en soit atteinte.

La maladie vénérienne devient constitutionnelle lorsque cette affection a donné lieu à des accidens qui ont affecté des organes assez variés dans leur texture pour comprendre la plupart des tissus vivans, et lorsque ces mêmes accidens ont occasionné de longues et vives souffrances. La douleur qui met en jeu la sensibilité animale et produit la fièvre, détermine les altérations que le sang est susceptible d'éprouver, par suite de l'infection vénérienne ; et dans de telles circonstances, l'état de l'organisme se trouve modifié de manière à

être dans une habitude malade dépendante de cette infection, ce qui constitue réellement la syphilis constitutionnelle. Cette disposition malade étant acquise, peut compliquer toutes les maladies que peut éprouver l'individu qui en est le sujet ; néanmoins, elle ne leur donne pas toujours un caractère de gravité relatif à l'altération que la constitution peut en avoir éprouvée, comme je le dirai bientôt.

On voit que la plupart des maladies auxquelles est sujette l'espèce humaine peuvent être compliquées par la syphilis ; mais il me reste à établir les caractères généraux propres à faire distinguer l'ordre dans lequel peuvent s'établir les complications des affections vénériennes, soit entre elles, soit avec d'autres maladies. Ces complications, et les accidens consécutifs auxquels peut donner lieu la maladie vénérienne, varient nécessairement selon que ses effets sont primitifs, secondaires ou constitutionnels ; et c'est d'après cette division que je vais donner un aperçu de leur mode de développement.

Les symptômes vénériens sont susceptibles de trois modes de complications ; ils peuvent se compliquer : 1° entre eux ; 2° avec les maladies auxquelles ils donnent lieu ; 3° avec des maladies préexistantes, continues ou intermittentes.

De la complication des symptômes vénériens primitifs.

Tous les accidens vénériens primitifs sont susceptibles de se compliquer entre eux d'une manière immédiate ou secondaire. Les phénomènes qui affectent directement les organes de la génération, par exemple, peuvent exister sous divers aspects simultanément. La chaudepisse et le chancre peuvent se trouver réunis ; les écoulemens de l'urètre et du vagin se rencontrent quelquefois avec des végétations à l'anus, à la verge ou à la vulve ; la phlogose urétrale et l'engorgement des glandes de l'aîne ne sont pas rares ; des adénites axillaires et sous-maxillaires peuvent se développer en même temps que

le bubon inguinal; l'écoulement urétral, le bubon et certaines syphilides peuvent aussi se développer simultanément. Tous ces phénomènes surviennent et marchent immédiatement ensemble, ce qui m'a déterminé à les réunir dans l'ordre des symptômes vénériens primitifs.

Tous les phénomènes qui se manifestent à la suite de la contagion vénérienne nouvellement acquise ne sont pas nécessairement vénériens. Le catarrhe de la vessie, la cystite même, le catarrhe de la matrice et la métrite, qui sont l'effet de la phlogose sur-aiguë de l'urètre ou du vagin, sont des lésions qui, bien que produites immédiatement par un symptôme vénérien, sont susceptibles de revêtir un caractère particulier et indépendant, c'est-à-dire que le principe vénérien peut être détruit, l'écoulement urétral et l'irritation vaginale dissipés, sans que le catarrhe de la vessie et l'affection utérine cessent d'exister. Aussi les irritations immédiatement consécutives qui survivent à un accident primitif méthodiquement traité peuvent cesser d'être de nature vénérienne, prendre alors un caractère qui leur est propre et tel qu'il aurait pu résulter de toute cause autre que la contagion vénérienne; tandis que celles qui sont concomitantes ou qui viennent à la suite immédiate d'un symptôme vénérien primitif, et qui persistent après sa disparition spontanée, ou provoquée par un traitement incomplet ou simplement local, peuvent être d'une nature essentiellement vénérienne.

Indépendamment de l'état morbide qui peut se manifester dans un organe par suite de l'irritation qu'il reçoit d'un symptôme vénérien, il peut arriver aussi que ce même organe, au lieu de rester malade, ne conserve qu'une aptitude au développement d'une affection ultérieure, ainsi que cela a lieu pour le testicule qui reçoit de l'orchite une prédisposition au sarcocèle.

Les symptômes vénériens primitifs peuvent aussi se compliquer avec des maladies préexistantes. Au moment où un

individu quelconque reçoit la contagion vénérienne, il peut être atteint d'une autre maladie, qui subit alors une impression plus ou moins vive et se modifie diversement, selon la nature et l'intensité de l'affection contagieuse. En voici quelques exemples: Le catarrhe habituel de la vessie, les maladies de la prostate, les affections hémorroïdales sont généralement aggravés par le développement d'une phlogose virulente de la membrane muqueuse de l'urètre, des irritations viscérales peuvent en résulter, et celles qui préexistent en être surexcitées. L'ophtalmie qui survient après la disparition d'une chaudepisse, ou qui provient d'un autre mode de contagion, au lieu d'être toujours une affection vénérienne simple, susceptible de céder aux moyens ordinaires dirigés contre cette maladie, prend quelquefois un caractère dartreux ou scrofuleux chez les individus qui y sont sujets. Ainsi l'ophtalmie, après avoir été traitée comme vénérienne, peut se prolonger sous l'influence de l'habitude dartreuse ou scrofuleuse. Il en est de même dans les cas où l'arthrite et le rhumatisme se manifestent en concomitance ou à la suite immédiate des symptômes vénériens primitifs, c'est à dire que les malades chez lesquels s'établit l'arthrite ou le rhumatisme vénérien peuvent en être affectés par suite d'une habitude goutteuse ou rhumatismale préexistante, ou d'une aptitude héréditaire à contracter ces mêmes maladies, ou à la suite de la diathèse dartreuse ou scrofuleuse; et que lorsqu'elles ont perdu leur caractère vénérien, après un traitement méthodique, elles peuvent se prolonger ou se reproduire ultérieurement, sans conserver de rapports avec la cause qui a déterminé leur première invasion.

Toutes les maladies attendent pour se manifester le concours des circonstances qui peuvent les faire naître. Je crois fermement que la maladie vénérienne est l'occasion du développement d'un grand nombre d'affections consécutives, et je suis persuadé que la plupart des lésions morbides qui

se développent dans le cours ou à la suite d'une maladie quelconque, dépendent bien plus de l'aptitude préexistante de l'organisme en général, ou de celle de l'organe affecté en particulier, que de la sympathie, qui ne joue pas dans les maladies un rôle aussi important qu'on le pense généralement, et à laquelle on attribue ordinairement les phénomènes qu'on ne peut pas expliquer.

Les accidens morbides qu'on est dans l'usage d'attribuer à la sympathie devraient se reproduire toujours les mêmes, toutes les fois qu'ils résultent d'une lésion pathologique d'une nature identique; pourtant cela n'arrive pas ainsi. Le même mode d'affection peut donner lieu à des phénomènes divers, selon la disposition des individus. La question de savoir, comment les lésions morbides qui ne se rattachent pas à l'organe primitivement affecté, par le lien d'une sympathie d'identité de texture ou de corrélation nerveuse, attend encore une explication.

Sur un point où tout est à éclaircir, ne peut-on pas supposer, avec quelque apparence de raison, que lorsqu'une maladie réagit sur la sensibilité générale, son action est ressentie avec plus d'intensité par l'organe qui s'y trouve pré-disposé; et, dans les cas où s'opère l'absorption d'un principe délétère tel que le virus vénérien, par exemple, et où il ne s'établit pas de réaction générale, ne peut-on pas dire, aussi avec quelque fondement, que le virus absorbé n'agit que sur la partie du système lymphatique, qui, par une disposition anormale, se trouve disposé à en ressentir les effets?

J'ai dit que les symptômes vénériens primitifs peuvent donner lieu à des épiphénomènes qui surviennent pendant leur durée ou à leur suite immédiate, et j'ai rangé tous ces résultats dans un seul et même ordre, afin de les distinguer des symptômes vénériens consécutifs, qui ne se manifestent qu'à un intervalle de temps plus ou moins long, après la cessation des premiers accidens morbides dus à la contagion

vénérienne. J'ai désigné quelques-uns de leurs caractères respectifs. Le mode de complication qui distingue les symptômes consécutifs peut encore servir de point de comparaison entre les uns et les autres. Comme ceux qui sont primitifs, les symptômes secondaires peuvent se compliquer entre eux, déterminer des affections concomitantes, et se combiner avec des maladies préexistantes ou survenues accidentellement; mais celles-ci restent, pour la plupart, longtemps stationnaires, et donnent rarement lieu, comme les symptômes primitifs, à des épiphénomènes immédiats. Les affections consécutives qui existent en même temps, et constituent la complication des symptômes vénériens entre eux, ont généralement une existence isolée et indépendante les unes des autres.

Il n'est pas rare de rencontrer chez le même malade des excroissances à l'an us ou aux organes sexuels, avec une affection vénérienne de la peau. J'ai vu des pustules au front exister en même temps que l'onglade; les taches cuivreuses de la peau peuvent aussi avoir lieu avec la périostose; un chancre indolent et stationnaire à la gorge peut se trouver réuni à un écoulement urétral habituel. En un mot, les maladies syphilitiques non fébriles sont susceptibles, comme les symptômes primitifs, de se compliquer respectivement et sous des formes diverses, mais en restant plus ou moins longtemps stationnaires, et en ne donnant lieu que tardivement aux accidens graves qui peuvent en résulter.

Les lésions morbides qui surviennent à la suite des symptômes consécutifs ont moins d'analogie avec l'affection qui les produit que n'en ont entre eux les symptômes vénériens primitifs. Ces maladies consécutives amènent presque toujours des affections qui sont caractérisées par l'altération des tissus; c'est ainsi, par exemple, que l'irritation chronique de la membrane muqueuse en produit l'épaississement ou l'état fongueux; que les chancres anciens se transforment en

ulcères rongeurs ou carcinomateux, et que la destruction du périoste, la carie et la nécrose viennent à la suite des affections vénériennes chroniques qui avoisinent une partie osseuse.

Un changement apporté par une cause extérieure dans l'état local d'un symptôme vénérien consécutif, et plus encore tout ce qui réagit sur l'organisme et en modifie l'habitude, sont des circonstances qui, en faisant cesser l'état stationnaire de la maladie, la transforme en un nouvel état morbide, dont le caractère est d'être ordinairement très-rebelle et difficile à guérir.

Lorsque le système lymphatique et la peau deviennent le siège de maladies vénériennes consécutives, les altérations glanduleuses et dermoïdes peuvent se modifier en raison de la prédisposition ou de l'habitude du sujet à une affection dartreuse ou scrofuleuse, c'est à dire que les syphilides et engorgemens glanduleux dus à l'infection vénérienne sont susceptibles de se compliquer, soit avec la dartre, soit avec les scrofules, et d'être, par le fait de cette complication, d'autant plus difficiles à guérir que l'affection préexistante serait le résultat d'une altération constitutionnelle ancienne et profonde.

Le développement d'une maladie aiguë chez une personne affectée d'une maladie vénérienne ancienne, peut produire de notables changemens dans l'état actuel de la syphilis, et même, dans certains cas, en occasionner la disparition, ce qui imprime souvent à la nouvelle maladie un caractère fâcheux, et présente au médecin, comme première indication à remplir, la nécessité de ramener à leur état antérieur les symptômes vénériens que l'affection aiguë avait aliérés ou fait disparaître.

Toutes les maladies vénériennes chroniques, regardées comme des affections locales, exercent nécessairement une réaction plus ou moins forte sur l'organisme, et par cela

même elles pourraient, à certains égards, être rangées parmi les affections constitutionnelles. Toutefois, j'ai présenté comme ayant une existence plus spécialement locale les maladies qui affectent les systèmes cutané et lymphatique. La membrane muqueuse peut être aussi, dans certains cas, le siège d'affections locales vénériennes chroniques.

La partie qui est le siège d'une maladie locale devenue chronique sans réagir sur l'organisme, peut être regardée, dans quelques circonstances, comme une espèce d'organe supplémentaire, lequel a son mode de vitalité et de fonction, identifié, pour ainsi dire, à l'existence de l'individu, ne saurait toujours être supprimé sans inconvéniens, c'est à dire que lorsqu'une maladie locale, un vieil ulcère par exemple, a été guéri, il est souvent nécessaire d'ouvrir un cautère, et toujours utile d'entretenir la transpiration et la liberté du ventre, pour éviter les accidens qui peuvent résulter de sa suppression.

J'ai dit que la maladie vénérienne devenait constitutionnelle lorsque les accidens qui la caractérisent à l'état chronique avaient occasionné de longues et vives souffrances, et qu'une habitude malade s'était établie par suite de l'altération de la sensibilité générale, et de manière à réagir sur le système circulatoire sanguin; il me reste à déterminer quel est l'effet des complications de la syphilis constitutionnelle avec d'autres maladies.

La complication des maladies vénériennes avec la gale invétérée, rend la guérison difficile, souvent même impossible, et donne lieu à des récidives qui montrent principalement leurs effets à la peau. On observe la même difficulté et la même ténacité, lorsque les maladies vénériennes sont compliquées d'affections dartreuses de la peau, surtout quand ces dernières sont héréditaires. Chez les scrofuleux la modification curative est difficile à obtenir. Elle est aussi très difficile chez les personnes qui ont la peau pâle, les che-

veux roux, le système lymphatique très développé. Chez celles qui ont le sang âcre (pour me servir d'une expression plus explicite de ma pensée, que juste et admissible) on observe également un retard assez prolongé dans la guérison, et l'on voit se succéder des accidens graves pendant le traitement, quand celui-ci est perturbateur. Dans tous les cas, il faudrait pouvoir changer complètement la nature des humeurs, modifier convenablement les solides, refaire, si je puis parler ainsi, une nouvelle manière d'être, pour obtenir une guérison radicale, et les faits prouvent que les mercuriaux n'ont pas cette puissance : ils nuisent plus souvent qu'ils ne sont utiles.

Lorsque des lésions morbides viennent se combiner avec la maladie vénérienne, il peut arriver, comme je l'ai dit précédemment, que le principe vénérien disparaisse après un traitement rationnel, et que la maladie ultérieurement survenue se prolonge, si une habitude malade préexistante, telle par exemple que la diathèse dartreuse, les scrofules, la goutte, ou toute autre cause en détermine la durée; et même si l'affection vénérienne n'avait pas été combattue, son action pourrait s'affaiblir progressivement et finir par s'anéantir sous l'influence prédominante de l'habitude malade qui serait le plus étroitement inhérente à la constitution individuelle.

Ces considérations me conduisent naturellement à établir que les maladies qui peuvent se manifester chez tout individu atteint d'une affection vénérienne constitutionnelle, ont d'autant plus de tendance à conserver leur caractère, que l'organisme se trouve moins influencé par l'infection vénérienne; c'est à dire que plus la constitution se trouve affaiblie et altérée par la diathèse syphilitique, moins il est possible que d'autres maladies prennent un caractère dominateur; d'où l'on peut conclure que plus cette disposition est prononcée, plus grandes aussi sont les difficultés de la médecine pour

trionpher des ravages produits par la syphilis. En effet, moins il existe de susceptibilité à une réaction morbide, moins on doit compter sur les secours de l'art. On ne doit donc pas attendre que la syphilis constitutionnelle ait jeté le malade dans un trop grand épuisement, pour en interrompre les progrès; mais combien peu il faut compter alors sur une méthode curative trop limitée! C'est en changeant les habitudes du malade, et en lui créant en quelque sorte une nouvelle existence, qu'on peut espérer d'améliorer sa santé. Or, si, comme je l'ai dit souvent dans cet ouvrage, je ne suis pas partisan des médications uniquement locales dans les cas d'affections vénériennes récentes et bénignes, on doit penser que, lorsqu'ils s'agit de la syphilis invétérée et des complications dont elle est susceptible, je me range parmi les auteurs qui reconnaissent la nécessité d'une méthode de traitement propre à réagir sur l'organisme en général, et combinée en raison de l'état actuel de la maladie, des altérations que la constitution a pu en subir, et de l'appréciation du tempérament habituel du malade dans l'état de santé; car, ainsi que l'a dit avec justesse un médecin célèbre, chacun a sa manière de se bien porter, chacun a sa manière d'être malade, ce qui oblige à porter dans le traitement des maladies cette perspicacité qui seule distingue le bon médecin et lui permet de modifier le choix et l'application des moyens curatifs, en raison de la disposition propre à chaque individu. Ces propositions sont dogmatiques et d'une application générale; elles démontrent que le traitement des maladies vénériennes exige, comme celui des affections les plus graves, une grande intelligence des lois de la vie, une longue expérience et beaucoup de sagacité. Je donnerai plus de développement aux questions qui se rattachent à leur traitement, dans la partie qui doit terminer cet ouvrage; là, après avoir fait connaître les principales méthodes curatives dirigées jusqu'à ce jour contre ce genre d'affection, je